

Guide du porteur de projet

Mandat 2024-2028



Éclairons les avenir

Nos axes d'intervention

La Fondation groupe EDF agit pour construire un monde plus durable et plus juste.

Alors que trop de gens peinent à trouver leur place dans la société qui a pourtant besoin de tous les talents pour réussir **sa transition écologique et sociale**, elle agit pour l'égalité des chances. Elle ouvre des portes à ceux qui veulent s'émanciper et les accompagne pour révéler leur potentiel.



L'éducation et la formation, levier d'insertion et d'action

Elle investit dans l'éducation et la formation pour accompagner les parcours individuels de jeunes et d'adultes en difficulté : aider à l'orientation, susciter des vocations (mentorat, ...), éviter le décrochage scolaire, remobiliser et favoriser l'accès à la formation et l'emploi.

A l'international, les actions soutenues visent aussi à favoriser l'accès à l'éducation grâce à l'électrification (écoles, bibliothèques, centres de formation professionnelle, ...) et à développer l'enseignement sur la filière énergie génératrice d'emploi (formation à l'installation et à la maintenance de petites installations photovoltaïques, équipement en maquettes pédagogiques, ...).

Elle soutient les projets qui incitent à l'action écocitoyenne, impliquant systématiquement les populations, de la sensibilisation jusqu'aux actions de transformation : pédagogie, sciences participatives, nouveaux imaginaires, formation aux pratiques durables, préservation et restauration de l'environnement, métiers de la transition écologique.

La culture, pour construire ensemble

Parce que nos sociétés, exposées aux risques du changement climatique, sont fragilisées par la polarisation des opinions, la Fondation agit pour développer le dialogue et l'esprit critique. Elle est particulièrement attentive à attirer les jeunes de tous horizons dans son programme culturel. Elle invite à la réflexion collective sur des sujets de société pour mieux vivre ensemble, notamment grâce aux expositions d'art contemporain proposées gratuitement à l'Espace Fondation EDF et en itinérance.

Engagée en France et à l'international, la Fondation soutient les initiatives locales au plus près des bénéficiaires et encourage les salariés du Groupe EDF à s'investir aux côtés des associations.

Circuit du projet



1. Vérification de l'éligibilité de votre projet :
lire attentivement le guide du porteur de projet



2. Dépôt de votre candidature sur notre site



3. Sélection des dossiers par un comité de validation



4. Signature de la convention si votre projet est validé



5. Bilan sur la réalisation du projet

À savoir avant *de déposer un dossier*

Il est impératif de vérifier que votre structure est éligible au mécénat et que votre projet répond aux critères spécifiques de la Fondation groupe EDF.

Conditions d'éligibilité

Votre structure doit :

- être éligible au mécénat,
- avoir son siège social en France,
- avoir deux ans minimum d'existence,
- si le projet est déployé en France métropolitaine, bénéficier de ressources annuelles supérieures à 100 000 euros,
- ne pas avoir de caractère confessionnel ou politique.

Votre projet doit :

- s'inscrire dans les domaines soutenus par la Fondation : l'éducation et la formation, l'action écocitoyenne dans les territoires,
- porter une action collective,
- avoir un impact évaluable,
- ne doit pas avoir de caractère religieux, confessionnel ou politique.

Un dépôt de dossier en 2 étapes

Étape 1 : éligibilité

Objectif : Vérifier l'éligibilité et la conformité administrative de votre structure.

Instruction : Compléter les champs requis et fournir les documents administratifs demandés.

Suite : Réception d'un mail attestant ou non de l'éligibilité du dossier.

Étape 2 : présentation du projet

Objectif : Présenter le contexte, les actions proposées, les résultats attendus du projet et le budget.

Instruction : Remplir les champs requis et fournir les documents demandés.

Pour les projets à l'international, une instruction financière complémentaire est réalisée.

Suite : Le dossier est complet. Sous réserve de conformité des éléments fournis, le projet entre dans un processus d'examen et d'arbitrage avant d'être présenté en comité de validation.

Pièces à fournir

durant la procédure

Étape 1

- Statuts datés et signés
- Publication au Journal Officiel
- Document d'immatriculation attestant de la forme juridique
- Procès verbal de la dernière Assemblée générale ou du dernier Conseil d'administration
- RIB/IBAN avec adresse du siège social de la structure
- Attestation d'éligibilité au mécénat (déclaration d'utilité publique, rescrit fiscal, attestation sur l'honneur)

Étape 2

- État détaillé du dernier exercice clos
- Budget détaillé de l'année en cours (charges/produits, y compris une estimation valorisée des contributions volontaires en nature attendues)
- **Rapport complet intégral** du Commissaire aux comptes (quand la structure en dispose)
- **ou Le bilan et compte** de résultats avec ses annexes (quand la structure en dispose)
- **ou Le compte emploi ressources** et les trois derniers relevés bancaires
- Budget de fonctionnement et d'investissement pour les structures tenant une comptabilité publique
- Pour compléter votre dossier, vous pouvez joindre une analyse d'impact, des études statistiques, des témoignages, des articles de presse

Bon à savoir

- Tout au long de la procédure, vous pourrez **dialoguer avec nos équipes** via la messagerie accessible depuis votre compte.
- La plateforme de dépôt de dossiers est **accessible tout au long de l'année**.
- Il est possible de **mettre la procédure en attente** grâce à la fonction brouillon présente sur la plate-forme.
- Après vous être assuré de l'exactitude des informations données dans le récapitulatif, n'oubliez pas de **cliquer sur « Valider et envoyer »** à la fin de chaque étape.

La Fondation groupe EDF ne finance pas :

- les structures et leurs dépenses d'investissements
- les projets individuels (bourses, études, voyages...) ou bénéficiant à un nombre restreint de personnes,
- les actions événementielles (spectacles, festivals, galas, conférences, concerts, événements sportifs, etc.),
- les réalisations de films et objets de promotion,
- les voyages de classes ou de groupes ou sorties scolaires.



Les demandes de soutien se font exclusivement en ligne.
Aucune demande n'est traitée par courrier ou mail.

Rendez-vous sur
<https://fondation.edf.com/deposez-un-projet/>

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à nous contacter par mail à l'adresse : **fondation-edf@edf.fr**